



Le Directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des écoles sous couvert de :

- Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Education Nationale
- Mesdames et messieurs les Principaux de collège

Marseille, le 12 novembre 2014

Division des Personnels Enseignants du 1er degré

Bureau des actes collectifs- DP2

Référence

Dossier suivi par Monique VEAUGIER 04 91 99 67 52

> Laury REINAUD 04 91 99 67 46

Geneviève BILLO 04 91 99 67 47

Fax 04 91 99 67 81

Mél. ce.dp13dp2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédelec 13231 Marseille cedex 1 <u>**Objet**</u> : Appels à candidatures aux listes d'aptitudes aux emplois de direction d'établissements spécialisés – année scolaire 2015-2016

Réf.: - Décret n° 91-1077 du 14 octobre 1991 modifiant le décret n° 74-388 du 8 mai 1974.

- Circulaire ministérielle n° 75-006 du 6 janvier 1975

#### Les candidats peuvent faire acte de candidature pour les emplois de direction :

- D'école élémentaire spécialisée
- D'école annexe et école d'application
- D'école comportant au moins trois classes spécialisées et d'école d'Education spéciale
- De centre médico-psychopédagogique (C.M.P.P)

Les instructions citées en référence précisent les modalités d'inscription sur les listes d'aptitude aux emplois de direction d'établissements spécialisés. –

- cf. tableau récapitulatif joint en annexe -

Le bénéfice d'une inscription sur la liste d'aptitude, à un emploi de directeur d'établissement spécialisé n'est acquis que pour une année.

Les candidats prennent l'engagement d'accepter le poste qui leur sera éventuellement attribué, sous réserve qu'il soit situé dans le département d'origine.

Les instituteurs et professeurs des écoles remplissant les conditions exigées peuvent faire simultanément acte de candidature à une inscription sur plusieurs listes.

Les instituteurs et professeurs des écoles qui désirent solliciter leur inscription voudront bien télécharger le formulaire de candidature joint à la présente circulaire, et l'adresser :

- à l'I.E.N. de la circonscription ou à l'I.E.N spécialisé pour le :

Lundi 15 décembre 2014, délai de rigueur.

Les I.E.N. les transmettront sous le présent timbre pour le :

Vendredi 19 Décembre 2014.

Pour le Directeur académique Le Secrétaire Général

signé

Vincent LASSALLE

#### Conditions à remplir pour solliciter

### l'inscription sur la liste d'aptitude

DIRECTEUR D'ECOLE AUTONOME DE PERFECTIONNEMENT COMMUNALE ET DÉPARTEMENTALE	DIRECTEUR ET DIRECTRICE D'ÉCOLE ANNEXE OU D'APPLICATION	DIRECTEUR D'ÉCOLE COMPORTANT AU MOINS 3 CLASSES SPÉCIALISÉES, Y COMPRIS ÉCOLE DE PLEIN AIR ET DIRECTEUR D'ÉCOLE D'EDUCATION SPÉCIALE OUVERTE DANS LES ÉTABLISSEMENTS AYANT PASSÉ UN PROTOCOLE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATONALE	DIRECTEUR DE CENTRE MED¶CO- PSYCHO- PÉDAGOGIQUE
<ul> <li>Etre âgé de 30 ans</li> <li>Etre titulaire du diplôme de Directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée</li> </ul>	<ul> <li>Etre âgé de 30 ans</li> <li>Justifier de 8 années de service en qualité d'Instituteur ou de professeur des écoles _ •</li> </ul>	<ul> <li>Etre âgé de 30 ans</li> <li>Etre titulaire du diplôme de Directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée</li> <li>OU A DÉFAUT:</li> </ul>	Etre âgé de 30 ans      Etre titulaire du diplôme de Directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée      OU A DÉFAUT:
OU A DÉFAUT:  • Justifier de 8 années de service en qualité d'Instituteur ou de professeur des écoles dont cinq années d'enseignement spécial.•  • Etre titulaire du CAAPSAIS (décret du 15 juin 1987.) ou du CAPA-SH (décret du 5 janvier 2004).	Etre titulaire du CAFIPEMF (décret du 22 janvier 1985).	Justifier de 8 années de service en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles dont 5 ans d'enseignement special.      Etre titulaire du CAAPSAIS (décret du 15 juin 1987.) ou du CAPA-SH (décret du 5 janvier 2004).	• Justifier de 8 années de service en qualité d'Instituteur ou de professeur des écoles dont 5 ans d'enseignement special.•  • Etre titulaire du CAAPSAIS (décret du 15 juin 1987) ou du CAPA- SH (décret du 5 janvier 2004)-option G- Enselgnants spécialisés chargés de rééducation.

# NOTE: LES CONDITIONS D'ÂGE ET D'ANCIENNETÉ DE SERVICE REQUISES S'APPRECIENT AU 1er OCTOBRE DE L'ANNÉE AU TITRE DE LAQUELLE EST ÉTABLIE LA LISTE D'APTITUDE.

• Entrent en compte dans les 8 années de service exigées, l'ensemble des services d'instituteur ou de professeur des écoles continus ou fractionnés accomplis à temps complet en qualité de titulaire ou de stagiaire (ne sont retenus, ni les services d'instituteur remplaçant ou suppléant, ni le service militaire).

Les personnels en stage en vue de préparer le diplôme de directeur d'établissement spécialisé peuvent faire acte de candidature à <u>titre conditionnel</u>.



## NOTICE DE CANDIDATURE A L'EMPLOI DE DIRECTEUR SPECIALISE **RENTREE 2015**

académie Aix-Marseille	É
direction des services départementaux de l'éducation nationale Bouches-du-Rhône	

émie <b>E</b>	•	Choix de la spécialité:  (a) Ecole élémentaire spécialisée
	1	☐ (a) Ecole annexe et école d'application
services nentaux	!	(a) Ecole d'au moins 3 classes spécialisées
ationale		et école d'éducation spéciale
u-Rhône		☐ (a) Centre médico-psychopédagogique
FICHE DE RENSEI	GNEMENT	
Nom-Prénom : .	Nor	n de jeune fille :
Date et lieu de r	naissance:	
Etat civil (b) : c	élibataire – marié(e) – veuf/veuv	ve – divorcé(e)
	-	
Adresse person	nelle pour envoi de la convocati	on ( <b>joindre une enveloppe timbrée</b> ):
Conjoint(e): pro	fession	
	<u>nent occupé:</u> (préciser l'adres où le service est assuré).	sse, le N° de tél et de fax de l'établissement, la
	on dans le poste ://	
En qualite de (i	<b>o)</b> : Chargé d'école – adjoint – D	precteur d'école
Date d'entrée à	l'Ecole normale ou I.U.F.M.:	//
DIPLOMES (c):	B.E:	B.S:
		BAC:
	D.D.E.A.S:	Autres (d) :
TITRES:	CEEN:	C.A.P :
TITICEO.		D.P.P.E :
	C.A.E.A.A. ou C.A.F.I.P.E.M.F	:
	C.A.E.I. ou C.A.P.S.A.I.S ou C	C.A.P.A-SH :
	Option:	
AGS au 31 déc	embre dernier (e) :ans	moisjours
Echelon au 31 c	lécembre dernier: Ancie	nneté dans l'échelon :ansmoisjours
2 dernières note	es d'inspection :/ 20	date:
	/ 20	date:

- (a) mettre une croix dans la case correspondante à l'emploi sollicité
- (b) encadrer en rouge la mention choisie
- (c) encadrer en rouge la mention choisie et ajouter la date d'obtention
  (d) énumérer en précisant la date d'obtention
- (e) service de remplaçant : stagiaire titulaire
- (f) joindre 2 enveloppes timbrées, libellées à vos nom et adresse

	7
-	-11
W.	J

2/3

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION	FONCTIONS EXERCEES	Période du Au inclus									
			ans	mois	jours						

## <u>DIRECTIONS D'ECOLES</u> successivement assurées :

	Dates	nbres de classes	Nom de l'école	localité
du	au			

au	uu			
			ions précédentes ?	
VŒUX [	D'AFFECTATION	: (à titre indicatif)		
• .				
-				
• .				
<u>ENGAG</u>	<u>EMENT</u> :			
		le poste qui me sera évent d'exercice (département	rentuellement proposé so ent d'origine).	us réserve qu'il soi
Α		, le		
Signatur	re du candidat :			





#### AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE, OU DE L'INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE, concernant les aptitudes du candidat aux fonctions de direction :

	Dynamisme :
2.	. Qualité de tenue d'éducation et de caractère :
	Rapport avec l'administration : Rapport avec les collègues : Rapport avec les parents d'élèves : Rapport avec les élèves :
3.	<ul> <li>Aptitude à s'adapter aux règles administratives :</li> </ul>
	<ul> <li>Aptitude à la rédaction administrative et à l'expression orale en public :</li> </ul>
	Goût pour les responsabilités :
	<ul> <li>Qualités d'animateur :</li> </ul>
APPREC	CIATION GENERALE ET CONCLUSION :
Date et s	ignature :
AVIS DU	DIRECTEUR ACADEMIQUE:
Date	et signature :

1. Ponctualité :.....

	= )
V	_/

4/3

## PROPOSITION DE LA COMMISION

• • • •																			
	 	• • • •	 	• • •	 	 ٠	 • • •	 	 	 									

Fait à Aix-en-Provence, le

Le Président de la Commission